DE_096_2024

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 29 novembre 2024

Date convocation : 25 novembre 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Temple : acquisition du temple au prix de 2 172,19 Euros

Le Maire informe l'Assemblée que les conditions sont légalement réunies pour que la commune acquiert le temple, propriété de l'Association Cultuelle Barre/Molezon au prix de 2 172,19 Euros auquel se rajoutent les frais de notaires pour un montant estimé à 700 Euros soit un total d'environ 2 872,19 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir le temple, section B, parcelle 12 au prix de 2 172,19 Euros auquel se rajoutent les frais de notaires pour un montant estimé à 700 Euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes et documents inhérents à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 09 12 24

et publié ou notifié

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.